

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 24 AVRIL 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**25/035/VET**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES  
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEU-  
NESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous  
- Exercice 2025.**

25-42029-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Ce rapport porte sur la pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2025.

D'une part une action de « séjours de Vacances » ou la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

Fort du succès du plan « Vacances Apprenantes » les années précédentes, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de déployer, à nouveau, le dispositif « Colos Apprenantes » pendant les vacances 2025. Par délibérations n°20/0488/UAGP du 5 octobre 2020, n°21/0440/VDV du 9 juillet 2021 et 22/0228/VDV du 29 juin 2022, la Ville de Marseille a approuvé sa participation au dispositif « Colos Apprenantes ».

Aussi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 850 000 Euros (huit cent cinquante mille Euros). Soit une augmentation de 700 000 Euros (sept cent mille Euros) par rapport à 2021. De plus, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2025.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès des partenaires qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ. Au total, ces financements permettront de subventionner le départ en vacances de 3000 enfants en 2025, nombre en constante augmentation depuis 2020.

En 2020, 415 départs ont été financés pour le lancement du projet, depuis 8 247 enfants ont pu bénéficier de ces séjours entre 2021 et 2024. L'objectif pour 2025 est fixé à 3 000 départs en vacances pour les enfants marseillais.

La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.

L'action est prévue durant les vacances d'été 2025 comme fixée par les services de l'État.

Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Un premier versement d'acompte de 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ interviendra à la signature de la convention. Le montant de l'acompte est augmenté de 25% par rapport à 2024. Le solde sera versé à réception des bilans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la participation de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2025.

**ARTICLE 2** Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets de séjours de vacances et/ou de projet jeune citoyen.

Séjours de vacances			
N° tiers	Bénéficiaires	Versement Été 2025 en Euros	Montant 1 <sup>er</sup> versement en Euros
11577	Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître 37, avenue Roger Salzman 13012 Marseille	12 600	7 000
11591	Centre social Les Escourtines 15, traverse de la Solitude, 13011 Marseille	9 450	5 250
172473	Centre social Les Lierres 42, avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	6 300	3 500

**ARTICLE 3** Est approuvé le dossier de candidature de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes ».

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à solliciter auprès de l'État, comme de la CAF, une subvention, la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous », pour l'exercice 2025.

**ARTICLE 5** Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

**ARTICLE 6** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 7** La dépense, d'un montant 849 600 Euros (huit cent quarante-neuf mille six cents Euros), dont 28 350 Euros (vingt huit mille trois cent cinquante Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.23 - Sous chapitre 338 - Service 05032 - Action 11012 412.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**